

## Fiche récapitulative

Bloc de compétences : MR132B20 | Bloc Immobilier : Recherche appliquée en droit immobilier



### Accréditation

Valable jusqu'au 31/12/2029

## Présentation

Mentions officielles :

Intitulé officiel figurant sur le diplôme : Bloc de compétences : Enjeux urbains, environnementaux et patrimoniaux des activités immobilières

Nom du certificateur : Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

Code RNCP : 38195 open\_in\_new

Date de fin d'accréditation : 31/12/2029

Taux de réussite :

Les dernières informations concernant le taux de réussite des unités d'enseignement composant les diplômes

↓ Taux de réussite

## Objectifs : aptitudes et compétences

Compétences :

- Participer à la conception et à la réalisation d'opérations de construction (neuve ou sur existant) ou d'aménagement, privées ou publiques, en identifiant les règles d'utilisation du sol à respecter et les autorisations d'urbanisme à obtenir ; comprendre les droits et charges résultant de la délivrance de ces dernières
- Évaluer et anticiper les contraintes environnementales à prendre en compte dans le transfert et la gestion des biens immobiliers comme dans la réalisation d'opérations immobilières
- Évaluer et anticiper les contraintes patrimoniales (bâtiments ou ensembles immobiliers protégés, patrimoine archéologique) à prendre en compte à l'occasion de travaux immobiliers

## Prérequis

Si l'objectif est l'obtention du master Immobilier de l'ICH, le candidat doit justifier :

- soit de la licence Immobilier de l'ICH ou autre licence à dominante juridique et/ou immobilière
- soit d'un autre diplôme de niveau au moins bac + 3 à dominante juridique et/ou immobilière ; la validation de certains enseignements de prérequis peut être exigée
- soit d'une décision de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP), obtenue sur justification d'expériences professionnelles, formations et/ou acquis personnels établissant l'aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements du master ; la validation de certains enseignements complémentaires peut être exigée au cas par cas

Si l'objectif est seulement de valider le bloc (et d'obtenir l'attestation afférente), il est possible de s'inscrire aux unités d'enseignement (UE) composant le bloc sans avoir à justifier du respect des conditions ci-dessus. Une bonne culture générale, des bases en droit et en économie et une expérience professionnelle sont cependant utiles pour suivre les enseignements du bloc dans de bonnes conditions.

## Délais d'accès

Le délai d'accès à la formation correspond à la durée entre votre inscription et la date du premier cours de votre formation.

- UE du 1er semestre et UE annuelle : inscription entre mai et octobre

- UE du 2e semestre : inscription de mai jusqu'à mi-mars

#### Unités Obligatoires

- Planification urbaine et autorisations d'urbanisme (DRM101)
- Enjeux environnementaux et immobilier (DRM119)
- Autorisations patrimoniales et archéologie préventive (DRM144)

## Modalités

La validation du bloc nécessite d'avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent, soit par succès à l'examen (épreuve écrite de mise en situation professionnelle), soit par validation des études supérieures antérieures (VES) ou des acquis de l'expérience (VAE).

Une compensation entre notes est opérée au sein du bloc. Toutefois, les notes inférieures à 8/20 ne sont pas compensables.

## Tarif

<b>Avec mon CPF</b>	1.600 €
<b>Mon employeur finance</b>	2.000 €
<b>Pôle Emploi finance</b>	1.000 €
<b>Je finance avec le co-financement Région</b>	Salarié : 1.000 €
<b>Je finance avec le co-financement Région</b>	Demandeur d'emploi : 1.000 €

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles en fonction de votre statut et peuvent financer jusqu'à 100% de votre formation.

Salarié : Faites financer votre formation par votre employeur

Demandeur d'emploi : Faites financer votre formation par Pôle emploi

Votre formation est éligible au CPF ? Financez-la avec votre CPF

Si aucun dispositif de financement ne peut être mobilisé, nous proposons à l'élève une prise en charge partielle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge. Ce reste à charge correspond au tarif réduit et est à destination des salariés ou demandeurs d'emploi.

Pour plus de renseignements, consultez la page Financer mon projet formation [open\\_in\\_new](#) ou contactez nos conseillers pour vous accompagner pas à pas dans vos démarches.

## Blocs de compétences

Pas de possibilité de valider un ou des blocs de compétences sur ce diplôme.

## Suites de parcours : poursuites d'études possibles

La capitalisation des blocs de compétences composant le Master Immobilier : Promotion immobilière (MR13201A), permet l'acquisition du diplôme. L'accès à chaque bloc se fait sur la base de prérequis spécifiques à chacun.

## Passerelles : lien entre certifications

Ce bloc de compétences est issu du Master Immobilier : Promotion immobilière (MR13201A) du Cnam Nouvelle-Aquitaine.

## Débouchés - Métiers visés

Débouchés :

- Développeur foncier
- Responsable de programmes immobiliers